

## Appel à candidatures

Chef du département Communication, Accueil et Pédagogie (DCAP)

Responsable du service communication

au Parc national de Guadeloupe

## Emploi proposé

Résidence administrative : Département Communication, Accueil et Pédagogie - Saint-Claude 97120

**Position administrative:** Poste vacant, à temps plein de catégorie A, en priorité, ouvert aux agents titulaires de la Fonction publique de l'État ou de la Fonction publique territoriale et à défaut, aux agents contractuels.

**RIFSEEP**: IFSE de Groupe 2 (pour les titulaires)

RIME: Responsable de la coordination administrative – FP2ADM01

Responsable de la communication - FP2COM01

**Modalité et durée de l'engagement :** mutation ou, position normale d'activité, détachement sur corps ou contrat de 3 ans renouvelable une fois (pour les contractuels).

Date de prise de poste souhaitée : 16 avril 2025

Rattachement hiérarchique : Direction

## Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public à caractère administratif de l'État qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin :
  - les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, La Biche, Carénage,
  - o les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grande Rivière à Goyaves,
  - o les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.
- Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.
- Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes qui forment le territoire du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La révision de la charte est en cours.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la Liste Verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Les environs soixante-dix personnels du Parc national de la Guadeloupe sont des fonctionnaires ou des agents de droit public.

### Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques.

Le Conseil économique social et culturel et le conseil scientifique se réunissent deux à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Parc est composé d'une direction, d'un secrétariat général, d'une service de système d'information, d'un service patrimoines, d'un service Appui aux territoires, de deux pôles territoriaux (pôle terrestre, pôle marin) et d'un département (département communication, accueil et pédagogie).

Son département communication, accueil et pédagogie à l'environnement vise à promouvoir et valoriser cette richesse auprès du grand public – résidents, touristes, etc. - et des scolaires.

Le/La cheffe du Département Communication, Accueil et Pédagogie à L'environnement (DCAP) est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique de communication, d'accueil et de pédagogie au sein du Parc national de la Guadeloupe. Il/elle assure également la supervision du service « communication » et « Accueil et pédagogie ». Il/Elle encadre une équipe d'environ une quinzaine d'agents.

#### Activités principales du poste

Le chef DCAP est chargé des missions suivantes :

- Gestion des ressources affectées au Département : gestion administrative (élaboration et gestion du budget alloué, rédaction de conventions, rédaction de marchés publics, gestion des moyens techniques, suivi des dossiers de financements), gestion de proximité des agents (entretiens d'évaluation, évaluation des besoins de formation, validation des positions d'activité), participation aux réunions de management, etc.
- la définition et la mise en œuvre de la politique de communication globale de l'établissement en interne et en externe
- la définition et le pilotage de la stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable de l'établissement en partenariat avec l'Académie de Guadeloupe
- la définition et le pilotage de la stratégie d'accueil du Parc national et sa mise en œuvre
- la définition et le pilotage de la stratégie d'interprétation des grands sites du PNG
- la représentation de l'établissement auprès des médias et acteurs de la communication : création et la diffusion des supports destinés à la presse (CP – DP) et les relations avec la presse locale, nationale et internationale.
- la représentation de l'établissement dans les instances externes (préfecture, comité de direction, conseil d'Administration) lors des événements officiels ou auprès des partenaires,
- la garantie de la bonne application de la charte graphique des Parcs nationaux de France dans la mise en forme de tous les supports de l'établissement,
- la représentation de l'établissement au sein du réseau des Parcs nationaux de France
- l'organisation et appui matériel des manifestations à caractère transversal (colloques, salons, foires, expositions, etc.) en étroite relation avec les partenaires (communes, associations, EPIC, etc.) avec l'appui des pôles ou services concernés,
- le pilotage des actions pédagogiques de l'établissement et le suivi des relations avec le rectorat,
- la mise en œuvre d'une veille médiatique et de la communication en cas de crises majeures en lien avec l'équipe de direction (phénomènes climatiques, etc.),
- l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du programme annuel d'animations et d'activités en lien avec les services de l'établissement,
- la réalisation du rapport annuel d'activités de l'Établissement et autres rapports relatifs aux actions de l'Établissement, (actes de séminaire, etc.)
- le pilotage de l'instruction des demandes d'autorisation ou avis relatifs à la communication, en lien avec les services et pôles concernés et les instances de gouvernance du PNG,
- le pilotage et la coordination de projets dédiés à la communication et la pédagogie en lien avec les services de l'établissement : partenariat, gestion des budgets, planning, demande de financements extérieurs, etc.
- La gestion des projets numériques du PNG : boutique en ligne, refonte du site Internet, refonte de l'Intranet :
- Le pilotage du dispositif annuel d'accueil des stagiaires de 4ème, 3ème, 2nde, des engagés de Service civique et des stagiaires du Service national universel au sein de l'établissement public

#### Conditions d'exercice du service :

Pour l'exercice de ses fonctions l'agent dispose de moyens informatiques, d'un téléphone portable, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Le poste est basé au siège du Parc national à Saint-Claude et des déplacements sur les sites distants du Parc sont à prévoir (Maison de la forêt à Petit-Bourg principalement).

Certaines activités du poste sont télétravaillables.

COMPÉTENCES	N	D	N* Compétences nécessaires D* Compétences à développer
Connaissances	-		Code général de la fonction publique – Gestion administrative Code de la commande publique Connaissances générales en matière environnementale et gestion des espaces naturels Bonnes connaissances de la culture locale ainsi que de la Caraïbe Conduite de projets – suivi de projets Anglais, espagnol, créole
Savoir-faire			Compétences managériales solides Compétence en matière de communication institutionnelle et grand public Techniques et outils de communication et de médiation Capacités rédactionnelles Expérience des relations avec les médias Concertation avec les partenaires Maîtrise de l'organisation de manifestations Prise de parole en public et devant les médias
Savoir être	-		Aptitudes affirmées en terme de management d'équipe avec assertivité Aptitudes au travail en équipe et à la conduite de projets Qualités relationnelles de négociation et de diplomatie Implication et disponibilité Aptitude à développer une vision globale des problématiques et des enjeux et à prendre du recul sur les thématiques suivies par le PNG

# **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

## **Envoyer par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHEF. DCAP)**

A l'attention de Madame Leslie VÉRÉPLA, directrice par intérim du PNG aux adresses courriel suivantes : <a href="mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr">agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr</a> <a href="mailto:leslie.verepla@guadeloupe-parcnational.fr">leslie.verepla@guadeloupe-parcnational.fr</a>

marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr

les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement souhaitée.

Date limite de dépôt des candidatures : 21/11/2024

Prise de poste souhaitée : 16 avril 2025

# MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

## **LOCALISATION**

Poste basé au siège – Saint-Claude en Guadeloupe

## **CONTACTS**

## Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources humaines. agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr 0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe Tél. 0590 41 55 55 http://www.guadeloupe-parcnational.fr http://www.parcsnationaux.fr

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestionrelatives-la-mobilite











Parc national de la Guadeloupe Montéran • 97120 Saint-Claude

Tel. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr